

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2015

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIG, M. CUBELES, M. VIVES; Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. REIZ à Mme EYCHENNE ; Mme FLORES à M. BAYONNE; Mme CHOUJAA à M. RODRIGUES; Mme SALVANS à Mme RIBET; Mme RODRIGUEZ à M. REIG; M. DALMAS à M. CUBELES; M. ROSELLO à Mme VIARGUES

ABSENTS : M. CASSIGNOL

1- FINANCES

• Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le maire expose dans une première partie les apports du projet de loi de finances pour 2015. Il s'agit des données nationales essentielles à la construction de la loi de Finances pour 2015 et au calcul des dotations et de la fiscalité, de la mise en œuvre du plan d'économies annoncées en 2014 pour le budget de l'Etat avec un durcissement des normes d'évolution des dépenses publiques et de ses conséquences pour les collectivités qui contribuent au redressement des comptes publics.

La deuxième partie de l'exposé est consacrée aux résultats de l'exercice 2014.

- ☞ Les marges d'épargne. La règle d'équilibre financier est respectée : les produits de fonctionnement couvrent les charges de fonctionnement et l'annuité de la dette. L'épargne nette est positive permet l'autofinancement des investissements.
- ☞ Les produits de fonctionnement courant en 2014 progressent de 6.9%.
- ☞ La progression des charges de fonctionnement courant est de 7,9 % en 2014
- ☞ Les dépenses d'investissement s'élèvent à plus de 2 200 000 euros avec les premières dépenses réalisées pour la construction des équipements publics d'Andromède (acquisitions des terrains, études honoraires), les travaux d'entretien des bâtiments existants (travaux de rénovation énergétique) et les acquisitions de matériels et mobiliers.
- ☞ Le financement des investissements est assuré par l'épargne nette dégagée sur les opérations de fonctionnement et l'excédent de clôture. La commune perçoit également le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).
- ☞ L'annuité de la dette s'élève à 56 851€ en 2014.

La troisième et dernière partie de l'exposé présente les prévisions pour 2015.

- ☞ Une prévision d'évolution négative des produits de fonctionnement courant à -2,7 %.

- Les bases d'imposition prévisionnelles ne sont pas encore connues mais le produit prévisionnel des trois taxes est estimé à 1 491 000 € en 2015. Cette augmentation par rapport à 2014 correspond à une augmentation estimée des bases (nouveaux locaux imposables) et au coefficient de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances (0.90 %).

- Globalement le montant des dotations de l'Etat est en diminution de plus de 130 000 euros en 2015.

- Les autres produits sont stables.

- ☞ Une prévision d'évolution négative des charges de fonctionnement courant à -2,8 % en raison de la recherche d'économies dans tous les secteurs d'activités.

- ☞ Les dépenses d'équipement se décomposent en deux parties.

- Les opérations qui concernent d'une part les travaux de rénovation du groupe scolaire et de construction des équipements publics sur Andromède pour un montant de 7 000 K€ environ et d'autre part, des opérations nouvelles pour un montant de l'ordre de 600 K€

- Les enveloppes de crédits nécessaires aux acquisitions de mobiliers et matériels (80 K€) et aux travaux d'entretien de bâtiments (50 K€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) prend acte des orientations budgétaires 2015 pour la commune.

- **CCAS : Avance sur subvention de fonctionnement 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide le versement au CCAS d'une avance d'un montant de 56 000 € sur la subvention de fonctionnement 2015 qui sera votée pour cet établissement lors du prochain budget et précise que les crédits seront inscrits au budget communal.

2- PERSONNEL

- **Modalités de prise en charge des indemnités d'hébergement et frais de repas**

Délibération retirée de l'ordre du jour

- **Augmentation du taux de cotisation du contrat de prévoyance complémentaire**

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) d'approuver le nouveau taux de cotisation du contrat de prévoyance à 0,93 % du traitement indiciaire brut de l'agent bénéficiaire, augmenté le cas échéant de la bonification indiciaire.

3- INTERCOMMUNALITE

- **Approbation d'une convention avec Toulouse Métropole pour la saison Les Métropolitaines- Edition 2014-2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (28 voix) d'approuver les termes de la convention type de partenariat avec Toulouse Métropole pour la saison Les Métropolitaines- Edition 2014-2015 et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

4- TRAVAUX

- **Convention de travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques Rue des Iris avec la société Orange**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (28 voix) d'approuver les dispositions de cette convention de travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques rue des Iris avec la société Orange pour un montant de 5 556.94 euros. Les crédits sont prévus au budget 2015. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.